COMITÉ LYONNAIS

DE

PATRONAGE DES ÉTUDIANTS

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

618p

RTp



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 10 MARS 1928

COMITÉ LYONNAIS

DE

PATRONAGE DES ÉTUDIANTS

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS



LISTE DES MEMBRES

MEMBRES DU BUREAU

Président, M. GHEUSI, Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université.

Secrétaire général, M. J-M. CARRÉ, professeur à la Faculté des Lettres.

Secrétaire, Mme MONOD-LAFARGUE.

Trésorier, M. BOUVARD.

Commissaires aux comptes, MM. CHAMONARD et CAPI-FALI.

I. COMMISSION DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS

Président, M. FÉRIER, Industriel, Membre de la Chambre de Commerce.

Secrétaire, M. CAPIFALI, Secrétaire général de l'Institut bactériologique.

MM. BÉRARD, professeur à la Faculté de Médecine.
COURBY, professeur à la Faculté des Lettres.
HERRIOT, Ministre de l'Instruction publique, Maire
de Lyon, Membre du Conseil de l'Université.

MM. LARRIVÉ, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. E. LÉVY, professeur à la Faculté de Droit.

Auguste LUMIÈRE, industriel, Membre de l'Institut.

Le PRÉSIDENT de l'A. G. E.

MEUNIER, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Ecole de Tannerie.

PICARD, professeur à la Faculté des Lettres. VACHEY, proviseur du Lycée Ampère.

II. COMMISSION DE PROPAGANDE ET RENSEIGNEMENTS

Président, M. LÉPINE, doyen de la Faculté de Médecine. Secrétaire, M. POLICARD, professeur à la Faculté de Médecine.

MM. BOUVARD, directeur de l'Ecole de Notariat. CHANTRAINE, maître de conférences à la Faculté

des Lettres.

CLÉDAT, professeur à la Faculté des Lettres.

CLERGET, directeur de l'Ecole supérieure de Commerce.

EHRHARD, doyen de la Faculté des Lettres.

FOUGERE, président de l'A. I. C. A.

GRIGNARD, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Ecole de Chimie.

GUÉNEAU, membre de la Chambre de Commerce.

LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit.

LANNE, directeur de l'Ecole de Santé militaire.

MAZERAN, directeur honoraire d'Ecole primaire supérieure.

OFFRET, professeur à la Faculté des Sciences.

PONT, directeur de l'Ecole dentaire.

PORCHER, directeur de l'École vétérinaire.

MM. PRADEL, président de la Chambre de Commerce. RIGOLLOT, directeur de l'École centrale lyonnaise. ROSENTHAL, professeur à la Faculté des Lettres, conservateur des Musées de Lyon.

III. COMMISSION DE TUTELLE

Président, M. JOSSERAND, doyen de la Faculté de Droit. Secrétaire, M. ANTONELLI, professeur à la Faculté de Droit, député.

MM. BENDER, président du Conseil général, député. CHANTRAINE.

> COURANT, professeur à la Faculté des Lettres. DEPÉRET, doyen de la Faculté des Sciences. HERRIOT.

> KŒHLER, professeur à la Faculté des Sciences. LÉPINE.

E. MOREL, membre du Conseil de l'Université. PATOUILLET, professeur à la Faculté des Lettres. PERRON, inspecteur d'Académie. PRADEL.

Antoine SIMON, industriel.

VERNET, secrétaire général de la Préfecture.

VÉZINET, proviseur du Lycée du Parc.

P. VILLARD, président de la Société des Amis de l'Université.

IV. COMMISSION DE SECOURS ET PRET D'HONNEUR

Président, M. P. VILLARD. Secrétaire, M. ROUBIER, professeur à la Faculté de Droit. Mme la PRÉSIDENTE de l'Association des Etudiantes.

MM. H. BERTRAND, industriel, administrateur des Hospices civils de Lyon.

CHAMONARD, industriel, membre de la Chambre de Commerce.

DEPÉRET

FÉRIER.

FISCH, industriel, administrateur des Hospices civils de Lyon.

PICARD, professeur à la Faculté des Lettres.

KERGOMARD, directeur de l'École normale d'instituteur.

PICARD, professeur à la Faculté de Droit. ROQUE, professeur à la Faculté de Médecine. SOULIER, membre de la Chambre de Commerce. LE TRÉSORIER DE l'A. G. E.

V. COMMISSION DE PLACEMENT

Président, M. SOULIER. Secrétaire, M. RIGOLLOT.

Mme la PRÉSIDENTE de l'Association des Étudiantes. Mme la DIRECTRICE de l'École normale d'institutrices. MM. BAVEREY, ingénieur.

BOUVARD.

COHENDY, professeur à la Faculté de Droit.

E. GILLET, industriel, administrateur des Hospices civils de Lyon.

HUGOUNENQ, professeur à la Faculté de Médecine, membre du Conseil de l'Université.

JOSSERAND.

MM. KLEINCLAUSZ, professeur à la Faculté des Lettres, membre du Conseil de l'Université.

MASCART, professeur à la Faculté des Sciences, directeur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval. 44

MICHON, président du Syndicat des Médecins du Rhône.

PARADON, notaire.

le PRÉSIDENT de l'A. G. E.

le PRÉSIDENT de l'Association des Anciens Étudiants de la Faculté de Droit.

le PRÉSIDENT de l'Association des Anciens Étudiants de la Faculté des Lettres.

le PRÉSIDENT de l'Association des Anciens Élèves de l'École Centrale lyonnaise.

COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale du Comité lyonnais de Patronage des Etudiants s'est tenue le 10 mars 1928, à 14 h. 30, à la Faculté de Médecine, sous la présidence de M. le Recteur Gheusi.

Etaient présents: MM. BAVEREY, BOUVARD, CAPIFALI, J.-M. CARRÉ, le doyen EHRHARD, FÉRIER, le doyen JOSSERAND, KLEINCLAUSZ, le doyen LÉPINE, Emmanuel LÉVY, Mme Monod, MM. Offret, Paradon, Perron, RIGOLLOT, ROSIER, Président de l'A. G. E., ROQUE, ROUBIER, VACHEY, VEZINET, P. VILLARD.

S'étaient excusés: MM. BENDER, Henry BERTRAND, Mme BORDAS, directrice de l'Ecole Normale; MM. Chamonard, Clédat, Courant, Courby, Herriot, Kergomard, Lanne Larrivé, Aug. Lumière, Meunier, Patouillet, Policard, Pradel, Antoine Simon, Vernet, Mlle Weill, présidente de l'Association générale des Étudiantes.

M. le RECTEUR ouvre la séance.

Il rappelle au Comité la mort d'un de ses membres, M. le docteur Michon, président du Syndicat des Médecins du Rhône. M. le docteur Michon, avec une amabilité connue de tous, a toujours fait tout son possible pour aider le Comité.

M. le Recteur propose, pour le remplacer, M. le docteur Frappaz, son successeur au Syndicat des Médecins du Rhône.

MM. Picard, professeur à la Faculté de Droit, et Picard, professeur à la Faculté des Lettres, ont été nommés à Paris. M. le Recteur propose, pour les remplacer, M. Garraud, de la Faculté de Droit (Maison des Etudiants), et M. Dugas, Faculté des Lettres (Secours et Prêts d'Honneur).

M. le Recteur propose également de demander à M. Serlin, secrétaire général de la Mairie Centrale, à M. Chazette, député, à M. Bas, consul de Roumanie, et à M. Kluczynski, consul de Pologne, de faire partie du Comité, les premiers dans la Section Maison des Etudiants, et les derniers dans la section de Tutelle.

MM. Férier et Paradon proposent que la même démarche soit faite auprès de M. Platel, administrateur du Crédit Lyonnais.

Ces différentes propositions sont acceptées à l'unanimité par le Comité.

Le Bureau reste sans changement.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté. Toutefois, M. le Recteur signale l'erreur de date commise à la première page du compte rendu (1926 au lieu de 1927).

La parole est donnée à M. J.-M. Carré pour la lecture du Rapport moral.

RAPPORT MORAL

DU 1er OCTOBRE 1926 AU 30 SEPTEMBRE 1927

MESSIEURS,

Le Comité lyonnais de Patronage des Étudiants français et étrangers a fonctionné normalement depuis la dernière Assemblée générale du 19 mars 1927.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte rendu de l'activité qu'il a déployée au cours de l'année écoulée.

I

ORGANISATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES

A) ORGANISATION GÉNÉRALE.

Aucun changement essentiel n'est à signaler dans l'organisation générale. Nous avons toutefois à enregistrer un décès et une démission: je n'ai pas besoin de vous dire combien nous déplorons la mort du docteur Michon, et combien nous regrettons le départ de M. Ch. Picard, professeur à la Faculté des Lettres, nommé à la Sorbonne.

B) RESSOURCES DU COMITÉ.

Cette année, comme les années précédentes, le Comité de Patronage a bénéficié de subventions générales et de dons particuliers destinés à l'une ou à l'autre de ses commissions.

Les subventions générales lui sont venues.	
Du Ministère de l'Instruction publique	1.500 fr.
Du Conseil général du Rhône	6.000 »
Du Conseil général de la Loire	4.000 »
Du Conseil général de la Saône-et-Loire	2.000 »
Du Conseil général de l'Ain	1.000 »
Des Amis de l'Université	1.000 »
Ce qui forme un total de	15.500 fr.

Les subventions particulières sont allées, ou bien à la Maison des Etudiants, ou bien à la Commission du Prêt d'Honneur

1º La Maison des Étudiants a reçu:

Du Ministère de	l'Int	éri	eu	r (ta	xes	s SI	ur	les	je	eu	x)	16,000	fr.
Du fonds Kurer													6.000))
Soit en	tout												22,000	fr.

2º La Commission du Prêt d'honneur a reçu:

D'un donateur anon	yı	ne	(F	ar	ľ	int	er	me	édi	ai	re	de	M. Frandon
censeur du Lycée	dı	ı I	Par	rc)									20.000 fr.
De M. Delaroche .													
Du fonds Kurer													12.000 ×
Soit en tou	ıt											V.	42,000 fr

Le Comité a donc bénéficié, cette année, d'un ensemble de donations et subventions dont le total atteint 79.500 francs et dépasse de 33.200 celles de 1926. S'il a reçu du Ministère de l'Instruction Publique moins que l'année précédente (1.500 francs au lieu de 3.000 francs), en revanche il a obtenu davantage du Ministère de l'Intérieur (16.000 au lieu de 14.000 francs) ainsi que des Conseils généraux, des Amis de l'Université et des particuliers. Comment ne remercierait-il pas spécialement M. Delaroche pour son nouveau don de

10.000 francs destiné à fournir des secours et prêts d'honneur aux étudiants français, et le généreux donateur qui, en souvenir de son fils mort pour la France, a mis à sa disposition une somme de 20.000 francs pour aider (je cite les paroles de M. Frandon) « les étudiants qui poursuivent des recherches de physique, chimie ou biologie propres à faire progresser nos connaissances scientifiques » ? Le Comité exprime sa gratitude à tous ceux qui l'ont encouragé et lui ont ainsi permis de développer une action dont je résume ciaprès les principaux aspects.

II

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

1º MAISON DES ÉTUDIANTS.

1° Situation numérique. Comme l'an dernier, la Maison des Etudiants a accueilli 103 locataires. Toutes ses chambres ont été constamment occupées. Les étudiants français sont nettement les plus nombreux (77 contre 26 étrangers). D'après leurs études, les locataires de la Maison se répartissent ainsi:

Faculté des Sciences: 23 (21 Français, 1 Syrien, 1 Russe). Faculté de Médecine et de Pharmacie: 15 (6 Français,

4 Bulgares, 2 Polonais, 2 Russes, 1 Roumain).

Faculté des Lettres: 12 (11 Français, 1 Anglais).

Faculté de Droit: 12 (7 Français, 2 Yougoslaves, 1 Hongrois, 1 Lithuanien, 1 Américain).

Ecole Centrale lyonnaise: 10 (9 Français, 1 Russe).

Ecole supérieure de Commerce: 2 (1 Français, 1 Roumain).

Ecole des Beaux-Arts: 2 (Français). Conservatoire de Musique: 1 (Français). Pendant les vacances, comme d'habitude, la Maison a logé des étudiants de passage ou des lycéens candidats aux examens du baccalauréat à la session d'octobre.

2º Situation financière. La situation financière se présente sous le même aspect que les années précédentes: c'est-à-dire avec un déficit sur l'exercice ordinaire, mais ce déficit de 28.614 fr. 85 est contrebalancé par l'excédent des recettes extraordinaires (subvention du Ministère de l'Intérieur, Fonds Kurer, etc.). Je n'insiste pas sur ce point qui sera exposé en détail dans le rapport du Trésorier. Il convient cependant de faire remarquer que, dans ce déficit, sont compris des remboursements de charges, dus légalement, mais que la Ville de Lyon n'avait pas exigés depuis l'ouverture de la Maison, remboursements qui s'élèvent à une dizaine de mille francs. L'ensemble de la situation, en tenant compte des recettes extraordinaires, présente un excédent de 20.442 fr. 62.

Cet excédent nous autorise-t-il à envisager des agrandissements qui s'imposent depuis longtemps? Les locataires de la ville qui occupaient l'immeuble contigu à la Maison des Etudiants sont maintenant partis, nous pourrions aménager le bâtiment libéré, y créer une trentaine de chambres nouvelles. Nous avons l'espace, avons-nous l'argent ? Nous redemandons cette année une nouvelle subvention au Ministère de l'Intérieur, mais même si nous l'obtenons, nos ressources seront insuffisantes. Dans une Université qui compte près de 4.000 étudiants, ce n'est pas une prétention excessive de vouloir en loger 130, et pourtant cette prétention nous est, jusqu'à présent, refusée. Ceux d'entre nous qui ont visité les confortables et spacieuses maisons d'étudiants des Universités américaines, anglaises ou allemandes, sont un peu humiliés de cette hospitalité exiguë, limitée, que nous offrons à nos jeunes gens. Il faut souvent marquer le pas pour entrer chez nous. Nous sommes, tous les ans, obligés de rejeter un certain nombre de demandes, de renvoyer des étudiants dans les garnis et les chambres meublées de la ville. Est-ce là une politique digne de celle qu'on a, depuis si longtemps, appelée l'*Alma mater ?* Qui nous aidera à sortir de cette impasse? Comme Diogène, nous cherchons un homme... ou, disons mieux, des hommes de générosité et de bonne volonté!

La question du prix des tramways est enfin réglée. Pas à notre entière satisfaction, c'est entendu: nous n'avons pu obtenir le demi-tarif; mais, grâce aux interventions ingénieuses et répétées de M. Rozier, président de l'Association générale des Etudiants, nous avons assuré à ceux de nos étudiants, qui quittent la Maison avant 8 heures du matin, le bénéfice des tickets ouvriers. Ce ne sont, certes, pas les plus nombreux, mais le Comité propose, et l'O. T. L. dispose...

3º Situation morale. Elle se résume en deux mots, et c'est déjà beaucoup: « Pas d'histoires ».

20 PROPAGANDE ET RENSEIGNEMENTS.

L'office de propagande et de renseignements, dirigé par Mme Monod et installé à la Faculté de Médecine, a fonctionné régulièrement, et je ne vous infligerai point la statistique des lettres envoyées à l'étranger. Les cours de français élémentaire dirigé par M. Chantraine, maître de conférences à la Faculté des Lettres, et par M. Cumin, professeur au Lycée Ampère, ont été suivis par des Syriens, des Chinois, des Bulgares, des Tchécoslovaques, des Polonais, des Grecs, un Roumain, un Egyptien, une Norvégienne. Public assez hétérogène, assez flottant: certains ne suivent les cours que pendant deux ou trois mois, d'autres leur succèdent. L'unité de l'enseignement est devenue difficile à sauvegarder. Mais l'ingéniosité des professeurs sait faire face à ces inconvé-

nients, et, chose significative, cette petite organisation vit sur ses propres ressources: non seulement elle ne grève pas notre budget, mais elle a fait, cette année, un bénéfice de ...135 francs.

3º TUTELLE.

Comme les années précédentes, le Comité de Patronage a pris en main les intérêts de nos boursiers étrangers.

D'abord, les Russes, que vous connaissez bien et dont nous nous occupons depuis cinq ans. Leur contingent s'épuise d'ailleurs avec les années. Ils étaient 43 en 1924, 36 en 1925, 31 en 1926; ils ne sont plus que 17 en 1927. M. le Recteur vous a exposé, lors de la dernière Assemblée générale, les difficultés financières que cette tutelle avait apportées au Comité, et je n'y reviendrai point. Il est plus encourageant de souligner les résultats qu'ils ont obtenus dans leurs études.

Sur ces 17 boursiers russes, 12 relèvent du Comité américain Whittemore, 5 de l'Institut d'Etudes slaves de Paris. La plupart des boursiers Whittemore donnent toute satisfaction.

En médecine, M. Gavriloff termine ses études et va soutenir sa thèse

En lettres, M. Javorsky a obtenu sa licence et prépare son doctorat.

Aux Beaux-Arts, les trois boursiers réussissent très bien, l'un dans la classe d'architecture, les deux autres dans la décoration. M. Ivanoff a terminé ses études à l'École des Mines et a été nommé ingénieur dans le bassin de la Sarre. Malheureusement, à l'École Centrale, deux élèves ont dû abandonner leurs études, l'un pour raison de santé, l'autre pour insuffisance; et à l'École de Chimie, M. Galitzine a dû, par suite de maladie, interrompre aussi sa scolarité qui a d'ailleurs été reprise cette année.

'Les boursiers qui relèvent de l'Institut d'Études slaves de Paris, continuent régulièrement leurs études à l'École de Tannerie, à l'École des Mines ou à l'École de Commerce. M. Alexeieff est sorti avec succès de l'École de Chimie et est maintenant ingénieur près de Grenoble.

M. Simenas, boursier lithuanien, poursuit, soit à Kowno, soit à Paris, soit à Lyon, les recherches exigées par sa thèse de doctorat sur Mickievicz.

Je n'insisterai pas longtemps sur nos quatre boursiers, américains. Nous n'avons eu qu'à nous louer de MM. Harris, étudiant en chimie et Vazeille, étudiant en droit. Quant à Miss Drake et Miss Twenhofel, étudiantes à la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences, elles ont obtenu le certificat d'études françaises, et nous ont gardé — j'en ai la preuve par les lettres qu'elles m'ont adressées depuis — un souvenir plein de reconnaissance.

Au point de vue des études, les 8 boursiers de l'État de Syrie qui sont venus à Lyon, à la suite de la mission en Syrie de M. Cavalier, nous ont peut-être donné moins de satisfaction. Ils sont pleins de bonne volonté et leur conduite est excellente, mais leur instruction est très inégale, et les examens qu'ils ont subis chez eux ne leur confèrent pas toujours uniformément les équivalences exigées chez nous : d'où des complications inévitables que le Ministère pourrait peut-être aplanir par un règlement.

Enfin, les 3 boursiers du gouvernement autrichien arrivés ici en octobre dernier, à la suite du voyage de M. Herriot à Vienne, paraissent fort bien choisis et susceptibles de faire des études intéressantes. Curieux d'esprit, assidus, sérieux, ils font une excellente impression.

4º PRET D'HONNEUR.

La Commission du Prêt d'honneur n'a attribué, cette année, que deux prêts, à des étudiants russes, l'un de 1.000 francs à M. Golostchapoff, pour les frais de voyag qu'il doit entreprendre pendant les vacances, comme élève de l'École des Mines —; l'autre, de 500 francs, à M. Alexeieff, à sa sortie de l'École de Chimie, pour lui permettre d'attendre les appointements de son premier mois d'activité à l'usine où il a trouvé une situation.

Si nous avons peu distribué d'argent, nous n'avons reçu aucun remboursement. Afin de nous permettre de faire de nouvelles avances, nous vous demandons s'il ne serait pas possible de provoquer certains remboursements quand les anciens bénéficiaires de nos prêts d'honneur nous paraissent en mesure de les effectuer.

50 PLACEMENT.

Le ralentissement du travail et des affaires nous a donné des difficultés pour le placement de certains étudiants dans les usines pendant les vacances. Néanmoins, les mêmes établissements que l'an dernier ont accueilli nos demandes dans la mesure du possible, et nous leur en sommes reconnaissants.

Tels sont, Messieurs, les aspects essentiels de l'activité du Comité de Patronage. Cette activité est, vous le savez, fort efficacement dirigée et coordonnée par sa secrétaire Mme Monod-Lafargue, à qui vous me permettrez de rendre, en terminant, l'hommage de toute notre gratitude.

Le secrétaire général,

J.-M. CARRÉ.

Le rapport moral est adopté par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Bouvard pour la lecture du Rapport du trésorier.



RAPPORT DU TRESORIER

DU 1er OCTOBRE 1926 AU 1er OCTOBRE 1927

I

FONDS GÉNÉRAUX. — FRAIS GÉNÉRAUX

Solde au 1er octobre 1926		32,108	30
Subvention Ministère Instruction publique		1.500	3)
— Département du Rhône		6.000	>>
— Département de l'Ain		1.000))
- Département de Saône-et-Loir	e	2.000))
— Département de la Loire		4.000))
- Amis de l'Université		1.000))
Intérêts au Crédit Lyonnais		1.127	35
— à la Caisse d'Epargne		35	44
Divers		5))
TOTAL DES RECETTES		48.776	09
Dépenses			
Frais de Bureau et de poste		2.961	60
Frais de Banque		181	84
TOTAL DES DÉPENSES		3,143	44
Total des Recettes 48.	776	09	
	143	44	
Solde créditeur 45.	632	65	

II

RÉSERVE

RECETTES

Solde créditeur au 1er octobre 1926	5,000	n
Dépenses		
	0	33
Solde créditeur	5.000))

III

MAISON DES ÉTUDIANTS

Solde créditeur au 1 ^{er} octobre 1926	26.189 97
Recettes ordinaires:	
Loyers 71.429 25	
Indemnités 65 »	
Divers 1.655 05	
	73.149 30
Recettes extraordinaires:	R
Subvention Ministère Intérieur. 16.000 »	
Subvention Université (Fonds	
Kurer) 6.000 »	
Loyers payés par l'entremise du	
trésorier 1.145 05	
	23.145 05
TOTAL DES RECETTES	122.484 32

DÉPENSES

]	Personnel	41.221	3
(Chauffage et éclairage	32.153	70
1	Articles de ménage	4.004	10
]	Entretien des bâtiments	2.955	71
	— du mobilier	1.408	1
	— de lingerie et blanchissage	6.061	94
]	Divers (Téléphone, frais de poste, de bureau,		
	impôts, y compris des remboursements de		
	charges, à la ville, pour les années 24-25, 25-		
	26, 26-27	16.080	20
	Total des dépenses	103.885	10
5	Solde créditeur au 1er octobre 1927:		
	Total des Recettes 122.484	32	
	Total des dépenses 103.885	10	
	18.599	22	
1	Représentés par:		
	Compte du Trésorier 11.637	n	
	En caisse à la Maison 6.962		
	Total Égal 18.599	22	

IV

PRETS D'HONNEUR ET SECOURS

Solde au 1er octobre 1926	24.407	33
Don de M. Delaroche	10.000))
Don de M. Frandon	20,000	"
Subvention de l'Université (Fonds Kurer)	12.000	n
Annulation du Prêt Chang-Hong-Tchen	1.000))
Total des recettes	67.407	33
Dépenses		
Secours (pour scolarité à des étudiants étran-		
gers, non boursiers)	405	50
Prêts (fonds généraux)	2.000))
Avance (fonds généraux)	500))
Total des dépenses	2.905	50
Solde créditeur au 1er octobre 1927 :		
Total des Recettes 67.407	33	
Total des Dépenses 2.905	50	
Solde créditeur 64.501	83	
Se décomposant comme suit:		
Fonds généraux 34.492	83	
Fonds Delaroche 10.009	n	
Fonds Frandon 20,000))	
TOTAL ÉGAL 64.501	88	

v

PROPAGANDE

Solde au 1er octobre 1926	9.674))
Versements effectués par les étudiants assis-		
tant aux cours de français	2.735))
TOTAL DES RECETTES	12.409	2)
Dépenses		
Rémunération des professeurs du cours de		
français)	2.600))
Total des dépenses	2.600	»
Total des Recettes 12.409	»	
Total des Recettes 12.409 Total des Dépenses 2.600	» »	

VI

TUTELLE

1º ETUDIANTS DIVERS (BOURSIERS AMÉRICAINS, SYRIENS, ROUMAINS, LITHUANIENS, ETC.).

Solde au 1er octobre 1926	6.333	55
Subvention Ministère Instruction publique		
(Simenaz)	2.500))
Subvention Université Lyon (Bours. améric.).	4.000))
 Office des Universités (Boursiers 		
américains)	10.000	3)
Subvention Haut Commissariat de Syrie	70.400))
— — (Remboursem.frais d'études	720))
- Ministère Instruction publique		
(Remboursement frais d'études)	3.255	50
Subvention Ministère Instruction publique		
(Boursiers roumains)	2.500))
Reçu du compte Prêt d'honneur, pour scola-		
rité d'étudiants étrangers non boursiers	405	50
TOTAL DES RECETTES	100.114	55
Dépenses		
M. Simenaz (boursier lithuanien)	1.500	3)
Boursiers américains de l'Université	4.058))
Boursiers américains de l'Office des Universités	5.502	70
Boursiers Syriens	71.120))
Boursiers Roumains	2.085))
Frais d'études pour étudiants étrangers non	1	
boursiers	3.179	75
TOTAL DES DÉPENSES	87.445	45

Total des Recettes 100.114	55
Total des Dépenses 87.445	45
Solde créditeur 12.669	10
se décomposant ainsi:	
Divers 1.	490 75
	.215 55
Boursiers de l'Office des Universités 6.	962 80
Total égal 12.	669 10
2º Boursiers russes	
RECETTES	
Subvention Whittemore 47.246 95	
— Institut d'Études slaves 13.453 »	
- Ministère Instruction Pu-	
blique (scolarité) 13.724 50	
TOTAL DES RECETTES	74.424 45
Dont il convient de retrancher le solde débi- teur au 1 ^{er} octobre 1926, pour connaître la si- tuation réelle de ce compte	46.756 61
Avoir réel	27.007,84
Dépenses	
Frais de scolarité et de fournitures	
scolaires 17.663 30	
Entretien 50.620 »	
TOTAL DES DÉPENSES	68.283 30
Solde débiteur	40,615 46

TABLEAU D'ENSEMBLE

	Solde crédit ^r	Solde débit ^r
I. Fonds généraux	45.632 65	
II. Réserve	5.000 »	
III. Maison des Étudiants	18,599 22	
IV. Prêts d'honneur et secours	64.501 83	
V. Propagande	9.809 »	
VI. Tutelle a)	12.669 10	
— b)		40.615 46
TOTAUX	156.211 80	40.615 46
Solde créditeur au 1 ^{er} octobre 192	27 115.59	96 34
Représentés par:		
Crédit Lyonnais		107.513.39
Caisse d'épargne		922 27
Compte de chèques postaux		197 »
Caisse du Trésorier		1 46
Caisse de la Maison des Étudian	ts	6.962 22

Nous rappelons, pour mémoire, que le Comité de Patronage est toujours redevable vis-à-vis de l'École Centrale lyonnaise et de l'École de Chimie, des arriérés de scolarité dont il a été question l'année dernière.

Le trésorier:

BOUVARD.

La parole est donnée à M. Capifali pour la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes.

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 1926-27

MESSIEURS,

Les Commissaires aux comptes que vous avez élus à votre Assemblée générale du 19 mars 1927 ont, en accomplissement du mandat que vous leur avez confié, procédé à la vérification des écritures de votre Comité.

Sans revenir sur le chiffre des Recettes et des Dépenses de chacun des six chapitres dont vous avez entendu l'exposé dans le rapport du trésorier, nous nous bornons à rappeler que les résultats globaux des balances totalisées de ces chapitres peuvent s'établir de la façon suivante :

Soldes créditeurs 149.249 58		
auxquels il y a lieu d'ajouter le		
solde en caisse du compte de		
gestion intérieure de la Mai-		
son des Étudiants au 1er octo-		
bre 1927 Fr. 6.962 22		
Donnant un total de Fr.	156.211	80
Soldes débiteurs	40.615	46
Faisant ainsi apparaître un solde créditeur gé-	315	
néral de Fr.	115,596	34

La vérification à laquelle nous avons procédé nous a permis de nous convaincre que ce résultat ressort bien effectivement de la comparaison des éléments de Recettes et de Dépenses qui nous ont été fournis, et qu'il représente donc bien réellement la situation financière du Comité de Patronage au 1^{er} octobre 1927.

En présence de toutes ces constatations, nous ne pouvons, messieurs, que vous engager à approuver les comptes qui vous sont présentés.

Lyon, le 8 mars 1928.

Les Commissaires aux comptes:

A. CAPIFALI.

H. CHAMONARD.

Le rapport du Trésorier, et celui des Commissaires aux Comptes sont adoptés par l'Assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Recteur expose à l'Assemblée des questions diverses.

1º Maison des Étudiantes.

La ville a confié la gestion de cette Maison, en 1920, à l'Association des Étudiantes, le Comité de Patronage n'existant pas encore. Aujourd'hui, il semble plus logique que les deux Maisons d'étudiants soient gérées par la même direction. Le Recteur expose la situation et lit la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Maire de Lyon. L'Association des étudiantes demande également au Comité de Patronage de reprendre la direction de la Maison. Le Comité accepte cette double proposition. Dès que ce changement sera approuvé par le Conseil municipal, le Comité de Patronage réunira les deux Maisons d'Étudiants en une seule Commission qui deviendra la Commission des « Maisons d'Étudiants », et gardera la composition actuelle de la Commission de « la Maison des Étudiants ». Cette Commission étudiera la réorganisation de la Maison des Étudiantes.

Une question annexe se pose, celle du Siège social de l'Association des Étudiantes qui, jusqu'ici a été à la Maison, rue Rachais. La Commission des Maisons d'Étudiants est chargée également de l'étude de cette question.

2º Nouveaux dons.

M. le Recteur annonce au Comité quelques nouveaux dons, entre autres un don de 1.000 francs de M. le professeur Offret, pour le Prêt d'honneur. Il adresse à M. Offret les remerciements du Comité,

Il annonce également un don de 6.000 francs qui lui a été annoncé par M. Henry Bertrand, au nom de la Fédération de la Soie, sur le produit de la vente de la carte de Nuances. M. le Recteur charge M. Férier, qui fait partie de cette association, de transmettre les remerciements du Comité à M. Henry Bertrand et à ses collègues.

3º M. le Recteur demande, pour simplifier certaines opérations, à être autorisé à signer les pièces comptables pendant une absence ou une maladie du Trésorier. Le Comité accepte à l'unanimité.

4º Les statuts existants sont maintenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 45.

Le secrétaire général:

J.-M. CARRÉ.

Le recteur, président du Comité:

J. GHEUSI.



ARTICLE PREMIER. — Il est fondé à Lyon, entre les personnes désignées dans la liste qui est annexée aux présents statuts et celles qui seront agréées par la suite dans les conditions fixées à l'article II, une Association qui prend le nom de « Comité Lyonnais de Patronage des Etudiants Français et Étrangers.»

Cette association sera déclarée conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Ella a son siège à l'Université de Lyon.

Art. II. — Les membres de l'Association sont nommés en assemblée générale, sur la proposition du Bureau.

ART. III. — Le Comité a pour but:

De faire connaître au dehors l'Université et les Grandes Écoles de Lyon;

De guider les étudiants dans le choix de leurs moyens d'études;

De leur faciliter leur installation matérielle et de leur fournir tous renseignements utiles à ce sujet;

De les aider de ses conseils et de son appui, de renseigner leurs familles ou les autorités qui s'intéressent à eux;

D'une façon générale, d'instituer, d'administrer ou d'encourager toute œuvre dans l'intérêt des étudiants.

ART. IV. — Le Comité est administré par un Bureau qui comprend: un Président, au moins trois Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire-adjoint et un Tréso-

rier. Les membres du Bureau sont élus par l'assemblée générale, pour trois ans, et rééligibles.

Le titre de membre d'honneur peut être conféré exceptionnellement par l'assemblée générale.

ART. V. — L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'Association.

Elle est convoquée par le Bureau chaque fois qu'il le juge utile et au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'année. Elle peut l'être aussi sur la demande d'un quart des membres.

L'Assemblée approuve les comptes, nomme les membres du Bureau, fixe le nombre, la composition et les attributions des commissions permanentes. Elle délibère sur toutes les affaires qui figurent régulièrement à l'ordre du jour. Les membres de l'Association qui veulent faire inscrire une question à l'ordre du jour doivent en prévenir le Bureau au moins dix jours avant l'Assemblée.

Art. VI. — Le Bureau est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de l'Association; il a les pouvoirs les plus étendus. Il établit son règlement intérieur.

ART. VII. — Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Le Trésorier encaisse les subventions et tous les fonds de l'Association; il fait tous placements et retraits de fonds, achats et ventes de titres. Il effectue les dépenses sur un bon du Président ou de son délégué.

ART. VIII. — Chaque année, le Secrétaire général soumet à l'assemblée générale un rapport sur le fonctionnement annuel des services et, le Trésorier, un compte rendu des recettes et des dépenses et de l'état de la caisse. L'assemblée désigne deux commissaires qui sont chargés de faire un rapport sur la gestion du trésorier.

ART.IX. — Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Bureau ou sur la demande du quart des membres de l'Association. L'assemblée générale, pour délibérer valablement sur la modification des statuts, devra comprendre le tiers au moins des membres de l'Association. Si le nombre des membres présents est insuffisant, une seconde Assemblée générale sera convoquée dans un délai qui n'excédera pas un mois; elle statuera valablement quelque soit le nombre des présences.

ART. X. — Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions de l'Association.

ART. XI. — En cas de dissolution votée par l'assemblée générale dans les conditions indiquées à l'article IX, l'actif du Comité sera attribué à l'Université de Lyon pour les œuvres en faveur des Étudiants.

SECRÉTARIAT : FACULTÉ DE MÉDEGINE, 18, QUAI CLAUDE-BERNARD, LYON